

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Mardi le 8 septembre 2020, 19h30
Bureau municipal

Sont présents à cette séance :

M. François Brodeur Mme Marie-Pier Bourassa
Mme Lucie Lavictoire M. François Pinard
M. Luc Laplante

Est absent : M. Richard Baril

Assistent également à la séance : monsieur Guy Dupuis, maire et madame Mi-
reille Dionne directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-09-131

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption des procès-verbaux du mois de juillet et août 2020
- 04 **ADMINISTRATIF**
 - 04.1 Approbation des comptes
 - 04.2 MRC Nicolet-Yamaska -aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale –Projet «Embauche d'une ressource partagée en communication»
 - 04.3 MRC Nicolet-Yamaska -aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Projet Mobilité durable « Implantation d'un réseau de vélostations»
 - 04.4 MRC Nicolet-Yamaska -aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Projet mobilité durable : Implantation d'un réseau de bornes électriques»
 - 04.5 Déclaration de compétence de la MRC Nicolet-Yamaska dans le domaine du transport collectif
 - 04.6 Déclaration de compétence de la MRC Nicolet-Yamaska dans le domaine du développement et de l'information touristique
 - 04.7 Report de la séance ordinaire du mois de novembre 2020
 - 04.8 Assurance MMQ – Mandat évaluation des bâtiments municipaux
- 05 **LÉGISLATIF**
 - 05.1 Avis de motion et projet de règlement #2020-04 – Achat supplémentaire de débit réservés à la Ville de Nicolet
- 06 **URBANISME**
 - 06.1 Mandat relevé topographique – projet domiciliaire phase 2
- 07 **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 07.1 Contrôle biologique des insectes piqueurs
 - 07.2 Rapport stratégie d'eau potable 2019
- 08 **VOIRIE**
 - 08.1 Achat des équipements – projet intermunicipal
 - 08.2 Remplacement de 2 ponceaux du rang Saint-Charles – soumission par appel d'offres public pour l'exécution de travaux
 - 08.3 Projet domiciliaire phase 2 - Représentant
- 09 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 09.1 Service incendie- camion d'intervention - offre d'achat par encan public # 20-0006
 - 09.2 Service incendie- acquisition d'un camion d'intervention – Ville de La Prairie
 - 09.3 Service incendie – embauche de pompiers volontaires
- 10 **LOISIRS & CULTURE**
 - 10.1 Bibliothèque- demande de subvention pour l'achat regroupé de chutes à livres extérieures
- 11 **CORRESPONDANCE**
 - Acceptation programmation - Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).
 - Ministère des Transports – signalisation afficheurs de vitesse.

- Programme d'aide à la Voirie locale (député) – aide financière de 15 687\$
- Rencontre entreprises Ste-Perpétue – jeudi le 24 septembre 2020
- Refinancement prêt projet domiciliaire phase 1 – 9 novembre 2020
- Jeux serpents-échelles éducatifs (projet Municipalité Ste-Eulalie)

12 VARIA

12.1 Programme de revitalisation des noyaux villageois – participation 2021

13 Suivi des comités

14 Période de questions

15 Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

2020-09-132

03 Adoption des procès-verbaux du mois de juillet et août 2020

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du mois de juillet et août 2020, tels que présentés et sans lecture.

Adoptée

04 ADMINISTRATIF

2020-09-133

04.1 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 186 755.91 \$.

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

2020-09-134

04.2 MRC Nicolet-Yamaska -aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale –Projet «Embauche d'une ressource partagée en communication»

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du Guide concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska prévoit l'embauche d'une ressource spécialisée en communication dont le mandat sera notamment de rédiger une stratégie de promotion et de communication pour la MRC et également de soutenir les municipalités dans la réalisation de leurs activités de communications;

CONSIDÉRANT que la MRC désire présenter un projet d' « embauche de ressource partagée en communication » dans le cadre du Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource partagée en communication » et à assumer une partie des coûts;

- QUE le conseil accepte que la MRC de Nicolet-Yamaska agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise monsieur Guy Dupuis ainsi que madame Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale de la municipalité, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Adoptée

2020-09-135

04.3 MRC Nicolet-Yamaska -aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale –Projet mobilité durable « Implantation d'un réseau de vélostations»

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du Guide concernant le Volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska prévoit l'implantation d'un réseau de vélostations sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC désire présenter un projet « d'implantation d'un réseau de vélostations » dans le cadre du Volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue s'engage à participer au projet d'implantation d'un réseau de vélostations et à assumer une partie des coûts;
- QUE le conseil accepte que la MRC de Nicolet-Yamaska agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise monsieur Guy Dupuis ainsi que madame Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale de la municipalité, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Adoptée

2020-09-136

04.4 MRC Nicolet-Yamaska - aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Projet mobilité durable : Implantation d'un réseau de bornes électriques»

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du Guide concernant le Volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska prévoit l'implantation d'un réseau de bornes électrique sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC désire présenter un projet « d'implantation d'un réseau de bornes électriques » dans le cadre du Volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue s'engage à participer au projet d'implantation d'un réseau de bornes électriques et à assumer une partie des coûts;
- QUE le conseil accepte que la MRC de Nicolet-Yamaska agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise monsieur Guy Dupuis ainsi que madame Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale de la municipalité, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Adoptée

2020-09-137

04.5 Déclaration de compétence de la MRC Nicolet-Yamaska dans le domaine du transport collectif

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire déployer un système de transport collectif et de mobilité durable sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont compétence dans le domaine du développement et de l'information touristique sur leur territoire en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. C-47.1 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1 ;

CONSIDÉRANT qu'une déclaration de compétence de la MRC en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec doit être précédée d'une résolution d'intention comme le prévoit l'article 678.0.2.2 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que le 19 août 2020, la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté la résolution 2020-08-219 annonçant son intention de déclarer sa compétence dans le domaine du transport collectif, et ce, en respect de l'article 678.0.2 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal les municipalités visées devront, dans les soixante (60) jours de la signification de l'intention de la MRC de Nicolet-Yamaska de prendre compétence dans le domaine du transport collectif, transmettre à la MRC un document pour identifier tout fonctionnaire ou employé qui consacre tout son temps à tout ou une partie du domaine transport collectif et dont les services ne sont plus requis pour le motif que la municipalité perd la compétence en telle matière ;

CONSIDÉRANT que ce même document identifie tout équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité perd la compétence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil que la municipalité de la Paroisse de Ste-Perpétue exprime son accord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska, conformément aux articles 678.0.2 et 10.1 du Code municipal du Québec, dans le domaine du transport collectif, cette déclaration couvrant tant les activités de transport et de coordination des appels que celles rattachées à la gestion, la coordination, la promotion et le développement du service de transport collectif de personnes.

Adoptée

04.6 Déclaration de compétence de la MRC Nicolet-Yamaska dans le domaine du développement et de l'information touristique

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire mettre en œuvre des projets et diverses stratégies de développement et de promotion touristiques sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont compétence dans le domaine du développement et de l'information touristique sur leur territoire en vertu des articles 9 et 93 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. C-47.1 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1 ;

CONSIDÉRANT qu'une déclaration de compétence de la MRC en vertu de l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec doit être précédée d'une résolution d'intention comme le prévoit l'article 678.0.2 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que le 20 mai 2020, la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté la résolution 2020-05-144 annonçant son intention de déclarer sa compétence dans le domaine du développement et de l'information touristique, tout en précisant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait des municipalités locales à l'égard de cette compétence ainsi qu'à leur assujettissement subséquent, et ce, en respect de l'article 678.0.2 ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité souhaitant exercer son droit de retrait à l'égard de cette compétence doit transmettre une copie certifiée conforme d'une résolution exprimant celui-ci par courrier recommandé à la MRC dans les soixante (60) jours suivant la notification de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil que la municipalité de la Paroisse de Ste-Perpétue exprime son accord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska, conformément aux articles 678.0.2 et 10.1 du Code municipal du Québec, dans le domaine du développement et de l'information touristiques, cette déclaration visant notamment les activités de gestion, de coordination, de promotion et de développement.

Adoptée

04.7 Report de la séance ordinaire du mois de novembre 2020

CONSIDÉRANT l'article 148.0.1 du Code Municipal qui stipule que la secrétaire-trésorière donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier adopté;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de reporter la séance prévue du lundi 2 novembre 2020 au mardi 3 novembre 2020 à 19h30 pour l'adjudication du refinancement du prêt du projet domiciliaire (phase 1);

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil:

- QUE la séance ordinaire du conseil municipal du calendrier du mois de novembre 2020 soit reportée au mardi 3 novembre 2020;
- Que la secrétaire-trésorière procède à la publication de l'avis public pour ledit changement de date au calendrier.

Adoptée

04.8 Assurance MMQ – Mandat évaluation des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que la FQM assurances (Fédération Québécoise des Municipalités) est maintenant notre nouveau cabinet d'assurances responsables de nos polices de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) depuis le 1er juillet dernier, suite à une transaction intervenue avec PMA assurances ;

CONSIDÉRANT des anomalies perçues dans le contrat d'assurance actuel et que ce conseil souhaite faire réviser certains bâtiments et équipements à leur juste valeur réelle en cas de sinistres ;

CONSIDÉRANT que la FQM assurances propose une diminution de 10% sur la prime d'assurance si l'expertise est réalisée par un évaluateur agréé ;

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil :

- Que la municipalité de la Paroisse de Ste-Perpétue mandate la firme André Leblanc et associés, expert-estimateur pour procéder à l'évaluation des bâtiments/équipements, soient de la centrale de traitement des eaux usées, du réservoir d'eau potable municipal et de l'hôtel de Ville/caserne, établi à un montant forfaitaire d'un maximum de 3 000 \$ (taxes en sus).
- Que le rapport final d'évaluation d'André Leblanc et associés soit transféré à la FQM assurances pour rétablir les bonnes valeurs au contrat en vigueur pour l'année 2021.

Adoptée

05 LÉGISLATIF

2020-09-141

05.1 Avis de motion et projet de règlement #2020-04 – Achat supplémentaire de débit réservés à la Ville de Nicolet

Monsieur Luc Laplante donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'achat supplémentaire de débits réservés à la Ville de Nicolet suite aux travaux de raccordement du réseau du village de Ste-Perpétue.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante, pour en faire partie intégrante.

Adoptée

06 URBANISME

2020-09-142

06.1 Mandat relevé topographique – projet domiciliaire phase 2

CONSIDÉRANT que des relevés topographiques sont requis pour l'élaboration du projet domiciliaire phase 2 ;

CONSIDÉRANT que le Groupe Synergis a été mandaté pour la caractérisation des sols et que ce conseil désire traiter avec la même firme pour les relevés topographiques sont requis pour l'élaboration du projet domiciliaire phase 2 ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil de mandater le Groupe Synergis pour effectuer les relevés topographiques, tel que détaillé à l'offre de services professionnels en date du 8 septembre 2020, selon les taux horaires établis.

Adoptée

07 HYGIÈNE DU MILIEU

07.1 Contrôle biologique des insectes piqueurs

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

2020-09-143

07.2 Rapport stratégie d'eau potable 2019

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'approuver le rapport en stratégie d'eau potable 2019 et de le faire parvenir au Ministère des affaires municipales de Québec.

Adoptée

08. VOIRIE

2020-09-144

08.1 Achat des équipements – projet intermunicipal

CONSIDÉRANT l'acceptation des municipalités de Grand-Saint-Esprit et de Sainte-Monique pour procéder à l'acquisition commune des équipements de voirie et de sécurité, telle que détaillée au document annexé ;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil :

- Que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue procède au nom de l'ensemble des municipalités à l'achat des équipements;
- Qu'une facture détaillée des équipements, sous forme de quote-part pour chaque municipalité faisant partie prenante du projet soit envoyée avant le 31 décembre 2020;
- Le conseil autorise monsieur Guy Dupuis ainsi que madame Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale de la municipalité, à signer le protocole d'entente intermunicipale et tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Adoptée

2020-09-145

08.2 Remplacement de 2 ponceaux du rang Saint-Charles – soumission par appel d'offres public pour l'exécution de travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue approuve le devis de soumissions préparé par la Firme GéniCité inc, pour les travaux de remplacement de 2 ponceaux dans le rang Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT que l'estimé des travaux est au-delà du seuil inscrit dans le règlement de la gestion contractuelle et qu'une soumission publique pour les contrats de 100 000\$ et plus doivent être publiés par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mireille Dionne à demander des soumissions par appels d'offre public selon le devis de la firme GéniCité, pour l'exécution des travaux de remplacement de 2 ponceaux dans le rang Saint-Charles.

Adoptée

2020-09-146

08.3 Projet domiciliaire phase 2 - Représentant

CONSIDÉRANT qu'il est judicieux de nommer des représentants municipaux pour assister aux réunions de consultations et décisions avec les différents intervenants au dossier pour la mise en place du développement de la phase 2 du projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de deux conseillers municipaux;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil de nommer messieurs François Brodeur et François Pinard, conseillers, en tant que représentants pour la mise en place du développement de la phase 2 du projet domiciliaire.

Adoptée

09 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-09-147

09.1 Service incendie – camion d’intervention - offre d’achat par encan public # 20-0006

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-08-129 relative à déposer une offre d’achat #20-0006 pour un camion d’intervention d’urgence situé à Saint-Jean-sur-Richelieu par encan public via le centre de services partagés du Québec, division de la disposition des biens, était conditionnelle aux recommandations favorables du rapport d’inspection mécanique de la compagnie *Sbire Freak Mécanique diesel* ;

CONSIDÉRANT que le rapport d’inspection mécanique et l’état d’évaluation dudit camion, déposé le 24 août 2020 par la compagnie *Sbire Freak Mécanique diesel* ne satisfait pas les exigences mécaniques établies par ce conseil, et susciterait beaucoup de réparations suite à une acquisition ;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil de s’abstenir de déposer une offre d’achat tel que mentionné à la résolution # 2020-08-129.

Adoptée

2020-09-148

09.2 Service incendie – acquisition d’un camion d’intervention – Ville de La Prairie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue désire saisir l’opportunité d’acquérir le camion d’intervention d’urgence dont la Ville de La Prairie désire se départir, en concluant un contrat de gré à gré pour un bien acquis par une autre municipalité ;

CONSIDÉRANT que les règles de l’article 935 C.M. en matière de gestion contractuelle ne s’appliquent pas pour un contrat avec une entité publique ;

CONSIDÉRANT la négociation d’une offre au montant de 70 000\$ détaillée comme suit : 65 000\$ pour le camion Freightliner Sterling 2003 et 5 000\$ pour les équipements ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue accepte de faire l’acquisition dudit camion et des équipements, le tout tel que vu et sans garantie ;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Prairie souhaite nommée la compagnie Aréo-feu en tant que courtier pour conclure la vente, et que les frais de courtage de l’ordre de 10% du coût d’acquisition du camion, soit un montant de 6 500\$ (plus taxes applicables) sera payé par la Ville de La Prairie ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance ;

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil :

- De conclure l’achat dudit camion avec la Ville de La Prairie, tel que détaillé à l’acte de vente par l’entremise de la compagnie Aréo-feu ;
- D’imputer les frais reliés à l’achat à la réserve du fonds général ;

- Que monsieur Ghyslain Ménard, directeur du service incendie de la municipalité de Sainte-Perpétue soit autorisé à prendre possession dudit camion;
- Que le conseil autorise monsieur Guy Dupuis ainsi que madame Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale de la municipalité, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Adoptée

2020-09-149

09.3 Service incendie – embauche de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Ghyslain Ménard, directeur du service incendie, de procéder à l'embauche de messieurs Maxime Tourigny et Patrick Jodoin, domiciliés à Ste-Perpétue, ainsi que monsieur Alexandre Hébert-Daneau, domicilié à Saint-Léonard-d'Aston pour agir à titre de pompiers volontaires au sein du service incendie de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT que ces personnes sont intéressées à faire partie de la brigade incendie et que messieurs Maxime Tourigny et Patrick Jodoin s'engagent à suivre la formation Pompier 1 lorsque permise, après une année d'observation au sein du service incendie;

CONSIDÉRANT que monsieur Alexandre Hébert-Daneau possède déjà la formation requise et est intéressée à faire partie de la brigade incendie de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue.

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil que messieurs Maxime Tourigny, Patrick Jodoin et Alexandre Hébert-Daneau soient embauchés en tant que pompier volontaire pour la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue et indemnisés pour les services rendus selon les ententes salariales préétablies au sein du service incendie.

Adoptée

10 LOISIRS ET CULTURE

2020-09-150

11.1 Bibliothèque- demande de subvention pour l'achat regroupé de chutes à livres extérieures

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications, dans son plan de relance économique du milieu culturel, prévoit la mesure suivante dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations : *Soutenir les projets immobiliers et d'acquisitions de matériel de moindre envergure des organismes culturels qui ont besoin d'adapter leurs espaces rapidement;*

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une chute à livres est un service qui augmenterait l'accessibilité à la bibliothèque en permettant aux usagers de retourner leurs documents en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'en période de pandémie, l'utilisation d'une chute à livres facilite la mise en quarantaine des documents retournés en limitant les manipulations et permet aux usagers d'effectuer leurs retours sans entrer dans la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CQLM offre de déposer une demande au nom des municipalités intéressées et que, de cette façon, 70 % des dépenses seraient admissibles à la subvention ;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil :

- De mandater le Réseau BIBLIO CQLM pour effectuer une demande de subvention en immobilisation auprès du ministère de la Culture et des

Communications et d'en faire la gestion et la reddition de comptes, dans le cas où la demande est acceptée;

- De défrayer 30 % des coûts liés à l'achat et à la livraison de la chute à livres;
- De défrayer 5 % en frais de gestion;
- De prendre en charge la réception et l'installation de la chute à livres lors de sa livraison;
- De conserver la chute à livres en fonction au moins 5 ans.

Adoptée

11 CORRESPONDANCE

La directrice générale expose les sujets de correspondance générale reçus tels que mentionnés à l'ordre du jour.

12 VARIA

2020-09-151

12.1 Programme de revitalisation des noyaux villageois – participation 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue priorise la revitalisation de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska propose une démarche d'accompagnement en revitalisation pour dynamiser les noyaux villageois;

CONSIDÉRANT que le coût de participation pour une telle démarche est de 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil que la municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue participe au Programme de Revitalisation des noyaux villageois et autorise monsieur Guy Dupuis ainsi que madame Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale de la municipalité, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Adoptée

13 Suivi des comités

L'ensemble des élus présents échangent sur les différents comités auxquels ils sont mandatés en lien avec leur fonction.

- Office municipal d'habitation : vérification 2019 et budget 2021.
- Bibliothèque : Statistiques de Sainte-Perpétue
- Loisirs : suivi de la formation OBNL avec M. Marco Baron
- Rencontre M. François Legault : Délai du Ministère de l'environnement et contribution spéciale due à la pandémie.

14 Période de questions

21h13 : Un contribuable présent à la réunion s'adresse au conseil municipal relativement aux sujets suivants :

- Fibre optique : suivi du déploiement sur le territoire.
- Réseau cellulaire : possibilité d'augmenter le réseau sur le territoire.

2020-09-152

15 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 21h20.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale